

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie est convoquée pour **lundi le 21 août 2023 à 16 h 30**, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 21 août 2023 à 16 h 30

LIEU : Salle du conseil

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2. **VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

4. **CORRESPONDANCES**

5. **GREFFE**

6. **FINANCES ET ADMINISTRATION**

7. **URBANISME**

8. **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

9. INGÉNIERIE

- 9.1 Réfection de l'escalier extérieur en granite du Centre récréatif / Autorisation et ratification du coût excédentaire de l'ordre de changement #1

10. TRAVAUX PUBLICS

11. SÉCURITÉ INCENDIE

- 11.1 Embauche d'une brigadière scolaire pour l'année scolaire 2023-2024

12. DIRECTION GÉNÉRALE

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

14. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M^e Hélène Gagné, OMA

Greffière.